

Taux marginaux décomposés fédéral et provincial **prévus** pour **2018** à l'égard de différents types de revenus

Revenus d'emploi, revenus d'intérêts, revenus d'entreprise et autres revenus			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
43 055 \$ et moins	12,525 %	15,000 %	27,525 %
43 056 \$ à 46 605 \$	12,525 %	20,000 %	32,525 %
46 606 \$ à 86 105 \$	17,118 %	20,000 %	37,118 %
86 106 \$ à 93 208 \$	17,118 %	24,000 %	41,118 %
93 209 \$ à 104 765 \$	21,710 %	24,000 %	45,710 %
104 766 \$ à 144 489 \$	21,710 %	25,750 %	47,460 %
144 490 \$ à 205 842 \$	24,215 %	25,750 %	49,965 %
205 843 \$ et plus	27,555 %	25,750 %	53,305 %

Gains en capital			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
43 055 \$ et moins	6,263 %	7,500 %	13,763 %
43 056 \$ à 46 605 \$	6,263 %	10,000 %	16,263 %
46 606 \$ à 86 105 \$	8,559 %	10,000 %	18,559 %
86 106 \$ à 93 208 \$	8,559 %	12,000 %	20,559 %
93 209 \$ à 104 765 \$	10,855 %	12,000 %	22,855 %
104 766 \$ à 144 489 \$	10,855 %	12,875 %	23,730 %
144 490 \$ à 205 842 \$	12,108 %	12,875 %	24,983 %
205 843 \$ et plus	13,778 %	12,875 %	26,653 %

« Dividendes ordinaires » (voir Note 3)			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
43 055 \$ et moins	4,813 %	9,222 %	14,035 %
43 056 \$ à 46 605 \$	4,813 %	15,022 %	19,835 %
46 606 \$ à 86 105 \$	10,140 %	15,022 %	25,162 %
86 106 \$ à 93 208 \$	10,140 %	19,662 %	29,802 %
93 209 \$ à 104 765 \$	15,467 %	19,662 %	35,129 %
104 766 \$ à 144 489 \$	15,467 %	21,692 %	37,159 %
144 490 \$ à 205 842 \$	18,373 %	21,692 %	40,065 %
205 843 \$ et plus	22,247 %	21,692 %	43,939 %

« Dividendes déterminés »			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
43 055 \$ et moins	Note 1	4,278 %	4,278 %
43 056 \$ à 46 605 \$	Note 1	11,178 %	11,178 %
46 606 \$ à 86 105 \$	6,315 %	11,178 %	17,493 %
86 106 \$ à 93 208 \$	6,315 %	16,698 %	23,013 %
93 209 \$ à 104 765 \$	12,652 %	16,698 %	29,350 %
104 766 \$ à 144 489 \$	12,652 %	19,113 %	31,765 %
144 490 \$ à 205 842 \$	16,109 %	19,113 %	35,222 %
205 843 \$ et plus	20,719 %	19,113 %	39,832 %

Note 1 : Au fédéral, le crédit pour dividendes est un petit peu plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un « dividende déterminé » lorsque le revenu imposable fédéral est de 46 605 \$ ou moins.

Note 2 : Attention, les taux marginaux « réels » peuvent cependant être plus élevés si une hausse du revenu fiscal a pour effet de faire diminuer des prestations sociofiscales versées par les gouvernements ou de faire réduire certains crédits d'impôt qui diminuent lorsque le revenu fiscal augmente.

Note 3 : Le ministère des Finances du Québec n'a pas encore confirmé officiellement quel sera le taux du crédit d'impôt sur les « dividendes ordinaires » au Québec en 2018, et ce, en date du 7 décembre 2017. En se basant sur le Bulletin d'information 2015-4 (page 5) où une situation identique était censée se produire à compter de 2016, mais où le gouvernement fédéral avait partiellement reculé, aucune modification au crédit d'impôt québécois n'était censée survenir. Nous suivrons le tout de près et nous apporterons les modifications si cela s'avérait nécessaire.

Informations valides en date du 7 décembre 2017